Image not found or type unknown

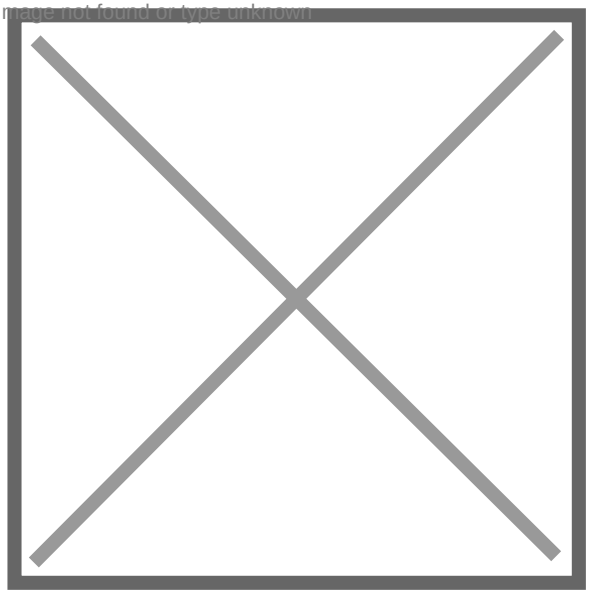

Droits du pére lors d' une separation franco espagnol

Par **karmar_old**, le **26/10/2007** à **17:39**

Je suis séparè de ma compagne depuis 3 mois et celle ci est partie avec les enfants en espagne dans sa ville d' origine.Les enfants ont 2 ans. J 'ai eu l' occasion de discuter avec son avocat qui m' affirme que les enfants ne peuvent pas sortir d' espagne pour accomplir mes visites(droits d' hebergement).
J'aurais juste voulu avoir quelques renseignement sur la marche a suivre pour pouvoir accomplir mon rôle de pére

a tres bientot, merci d' avance

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés